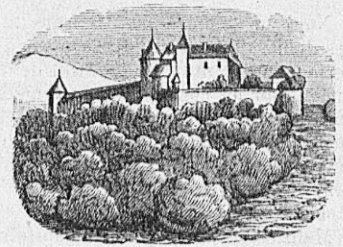




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50

» » 6 mois » 2.—

Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton

10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.

la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

de Bois.

de La Tour exposera
de mises publiques:
prochain: 1) 60
2) 120 billons;
3) 200 fagots;

des miseurs au chalet
heures du matin.
prochain un cer-
numéros de bois sur
prêt de Sautaux.
des miseurs devant la
Mottaz à 9 heures du

6 septembre 1885.

Par ordre,
LE SECRÉTARIAT.

eur BLANC

assistant à l'Hôpital
t de s'établir provisoire-
eau de Corbières
-chirurgien-accoucheur.
outre spécialement les
ux.

dans la matinée.
es sont à la disposition
ai désireraient des soins
[1623

A LA Genevoise

BULLE
de chapeaux de
tre pour hommes, da-
Réparation en tout
x de feutre pour hommes
Bonnets et cas-
at genre. Modes, lin-
foulards, ruches,
articles de laine.
rix très modérés. [1632

OTTI, Entrepreneur,

Hotel de Ville, à Bulle
ers, tuyaux en terre
de toutes dimensions,
tes d'eau, lieux d'ai-
de la pose et garantit les
modérés. [1631

s vulcanisés

AOUTSCHOU
nts et industriels et pour

. Oesch, relieur,

à BULLE.

ES MAIGRES

vendre.
es maigres à vendre par
times le 1/2 kilo, se trou-
à la fabrique de beurre
on & Musy à Bulle.

AVIS.

avise l'honorable public
rines 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et
s plus avantageux.

x de Sésame et

nde
mille BERTHOUD,
boulangier, à Bulle.

s Fasel

t d'affaires,

informer le public qu'il
son bureau à Bulle, au
e de la maison de MM.
en face de l'Hotel des
é de la Banque populairé.
spécialement de recou-
bles et juridiques, repré-
les faillites et discussions,
aires contentieuses et non
gérance d'immeubles, etc.

Gruyère. Gérant: Ch. Morel

BULLE, le 2 Octobre 1885.

Questions gruyériennes.

IV.

L'agriculture.

Cette branche de l'activité publique va chez nous de pair avec la tenue de montagnes: elle est donc aussi bien que cette dernière un facteur de la prospérité générale en Gruyère. Mais, jusqu'à présent, l'agriculture a été assez routinière, sauf quelques nouveaux essais, que les vieux paysans, dans leur défiance, ont coutume de regarder de travers. Leurs fils doivent reconnaître pourtant que quelques innovations prudentes et sages sont devenues une nécessité.

L'insuffisance des fourrages est également une bonne leçon, bien que dure, et elle commande aussi la réflexion et les recherches.

Dans une contrée où les eaux courantes ne tarissent jamais entièrement, il n'est pas difficile d'en détourner une quantité suffisante pour irriguer bien des prés exposés à une sécheresse. De semblables travaux n'exigent pas de trop grandes dépenses en temps et en argent. De plus, nos agriculteurs se trouveraient certainement bien à accorder un peu plus de place au système des prairies artificielles. Quand, après avoir donné à un pré de l'engrais et quelques petits soins, on abandonne le reste au soleil et à la pluie, on n'a de loin pas tout fait. La culture des herbages réclame d'autres soins encore, tout autant que celle des différentes céréales, quoique dans un mode spécial.

Quand l'eau est à sa disposition, le paysan se montrerait clairvoyant, si, surtout en fait de fourrage vert consommé au bas, comme on dit, il se décidait à cultiver plus de trèfle blanc et de trèfle rouge, tous deux riches en protéine, le faux lupin, la luzerne, la vesce des prés, l'esparcette. Un peu d'attention au mode d'irrigation, un peu de ré-

flexion sur le choix du sol couronneront de succès ses cultures, et il obtiendra un fourrage vert abondant qui lui permettra d'économiser le foin pour l'hivernage.

A propos de foin, il faut dire que nos campagnards n'en font pas toujours la coupe en temps opportun; c'est là un point important de l'exploitation agricole, parce que les graminées trop mûres, épuisées par la formation des graines de semence, contiennent, pour ainsi dire, plus de matière ligneuse que de suc nutritif.

En prévision des cas de pénurie de fourrage qui peuvent surgir plus tard, tout comme cette année, il y aurait lieu de donner un peu plus d'extension à la culture des navets, de la betterave, du panais, du chou-rave, de la carotte fourragère, qui, le cas échéant, seront bienvenus pour servir à l'affouragement du bétail. Si l'on ne se trouve pas dans le besoin de les employer de cette manière, ces fruits de la terre n'en deviendront certes pas superflus; tout au contraire, car les animaux qu'on mettra à l'engrais en automne ou en hiver s'en accommoderont fort bien.

Ce serait d'ailleurs une question qui mériterait qu'on y réfléchît: l'engraissement de porcs et de bœufs pour l'exportation. Peut-être la chose n'est-elle guère faisable dans la Gruyère, mais il se pourrait cependant qu'elle le fût. Du reste, la population elle-même n'aurait qu'à se féliciter, si elle pouvait constamment se procurer de belle viande, puisque la somme de ses forces physiques s'en augmenterait.

Outre les efforts qu'il y a à faire, soit collectivement, soit individuellement, par rapport à la méthode d'irrigation et au système des prairies artificielles, il est un travail qu'il faut recommander à toute la population gruyérienne, je veux parler du perfectionnement du jardinage et de l'amélioration de la plupart de ses produits.

Ceci me sert de transition naturelle au point suivant.

(A suivre.)

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 3

LES SEPT CHAMBRES DU DIABLE

III.

(Suite.)

Les portes de l'église, bien closes, ne laissaient passer aucune leur. Tout autour de la place, déserte et couverte d'un léger tapis de neige, les maisons se dressaient, découpant leurs silhouettes étranges, pignons aigus, terrasses crénelées, clochetons et cheminées, sur le ciel d'un gris sombre. Blotti entre les deux colonnettes du porche, blême de peur, Fortunat attendait.

Péronnette vint la première, puis Hébal, qui s'était glissé hors du temple par une porte des basses nefes...

Ils ne se virent pas, cachés qu'ils étaient dans l'ombre, l'un sous le clocher, l'autre près du presbytère.

Tout à coup un formidable éclat de rire retentit, rire stri-

dent, grêle, ironique, aigre comme le son d'une crécelle, éfrayant comme le grondement du tonnerre.

Au centre de la place, il y avait maintenant un être ayant forme humaine, de taille colossale, et qui se mouvait dans une leur verdâtre, émanant de sa personne même.

Ses yeux scintillaient au fond de l'orbite et sa large bouche édentée s'ouvrait en un sourire grimaçant, son nez en bec de vautour se recourbait sur sa longue moustache jaune, et sa barbiche pointue descendait, flamboyante, tout ainsi que la lame d'un flamard, jusqu'à sa ceinture. Deux cornes dorées s'élevaient aux angles de son front, retenant une toque rouge qu'ornaient deux immenses plumes d'aigle.

Ses vêtements semblaient faits de rubis rendus malléables par quelque sortilège; il gesticulait, allongeant ou raccourcissant à sa volonté ses bras grêles comme des pattes d'araignée et terminés par des mains aux griffes aiguës.

Fortunat s'avanga le premier, humble, courbé en deux, la tête découverte et marchant d'un pas tortueux. A cinq pas de Satan, il s'arrêta et fléchit le genou.

— Ah! ah! ah! toi, je te connais, s'écria le diable qui se planta les poings sur les côtes et se mit à croasser de plus belle.

Péronnette vint la seconde, pâle, mais résolue et tenant serrée dans sa main droite la médaille de dom Mélain.

Satan frappa du pied: la terre trembla; il rugit: les

La votation du 25 octobre.

Dimanche, 25 courant, il y aura votation sur une révision partielle de la constitution fédérale.

C'est le Conseil fédéral lui-même qui en a pris l'initiative, donnant pour motif la guerre au schnaps ou à l'alcoolisme.

On propose au peuple suisse et aux cantons (car il faut la majorité des votants et celle des cantons acceptants pour que la chose passe), de réviser les articles 31 et 32 de la constitution de 1874, afin d'autoriser la Confédération à faire une loi et à établir un impôt sur le schnaps et de restituer aux cantons le droit absolu de légiférer sur les droits d'auberge et de pinte.

En principe nous sommes partisans de tout ce qui a pour but de combattre utilement la peste de l'alcoolisme et nous voterons la demande de révision, sans enthousiasme toutefois.

Une loi sur l'alcoolisme est bonne en principe; mais la révision de la constitution fédérale nous est présentée d'une manière tellement maladroite que nous ne serions pas étonnés qu'elle rencontrât énormément d'indifférence dans le peuple et un nombre considérable de rejets.

Disons d'abord que la question se présente sans aucune couleur politique et qu'il y aura pour et contre, en même temps, des démocrates et des conservateurs, des socialistes et des réactionnaires, des riches et des pauvres, des blancs et des noirs.

On propose d'imposer la fabrication et la vente de l'eau-de-vie, mais l'eau-de-vie seulement de betteraves, de pommes de terre, l'ordinaire, celle que boit le peuple ou la classe inférieure; et on laisse sans y toucher les liqueurs fines, les élixirs, les chartreuses, les kirsch, les eaux-de-vie de grains, de fruits à noyau et à pepins. Il faut avouer que cela est maladroit et peu équitable. Il n'y a pas que le pauvre diable qui s'alcoolise et peut-être l'eau-de-vie de pommes de terre, de betteraves, etc., n'est-elle pas plus nuisible à la société que les liqueurs fines et fortes de 25 à 30 degrés.

Et puis cette guerre à l'alcoolisme n'a pour but que de créer un nouvel impôt. Beaucoup doutent de son efficacité.

Ce qui fera beaucoup pour l'acceptation du projet, c'est qu'il confère aux cantons la moitié du produit de l'impôt. Cela compensera un peu la perte que subiront en 1890 les cantons à ohmgeld par la suppression de celui-ci. Mais en définitive c'est toujours un impôt indirect et les impôts indirects ne sont pas justes.

échos des montagnes répétèrent à l'infini ce rugissement.

Hébal vint le troisième: il était calme, vaillant, et sur le velours azuré de son justaucorps brillait l'humble petite croix de bois bénite à Sainte-Anne d'Auray.

Aux pieds du géant de l'enfer, un trou béant se creusait; il s'en échappait des clartés étranges.

Satan se redressa, montrant du doigt la cavité:

— Approchez! dit-il d'une voix éclatante. Il y a là des trésors qui paieraient la couronne impériale, si vous en aviez fantaisie. Ces trésors sont à vous.

— A quelles conditions? demanda Péronnette de sa voix claire.

— Vous aurez sept minutes pour descendre et remonter à partir du moment où la cloche aura tinté son premier coup. Dès que la clochette de l'autel retentira, tout ce qui sera sous terre, hommes ou choses, m'appartiendra pour l'éternité...

Un sourire de mépris vint aux lèvres d'Hébal, qui riposta d'un ton railleur:

— Mauvais marché.

Satan se jeta la face contre terre, secoué par un rire convulsif. Où ses pieds et ses membres touchaient, la neige s'enflammait comme du soufre et du phosphore au contact d'un charbon ardent.

Le clocher de l'église oscilla sur sa base: l'airain sacré rendit un son fêlé, puis, tout à coup, répéta ses tintements sonores.

Nous ne sommes pas partisans de la multiplication des débits de vins et liqueurs, mais rendre aux gouvernements cantonaux le droit de statuer arbitrairement sur les concessions de vendages publics, nous paraît présenter un immense danger pour le canton de Fribourg surtout où les droits de pintes et cafés deviendront, comme en France les bureaux de tabac, des récompenses aux soldats de l'armée du salut tépelet.

Malgré tout, la pensée humanitaire du projet nous paraît dominer la question et nous voterons oui.

Et puisque la Confédération paraît si vivement s'inquiéter des plaies qui affligent le peuple, ne devrait-elle pas prendre l'initiative d'une mesure de salubrité publique qui aurait pour but d'empêcher le canton de Fribourg de se putréfier complètement par la contagion du virus libertard ?

CONFÉDÉRATION

Berne. — Le Pays apprend que le printemps prochain aura lieu à Porrentruy une exposition spéciale de machines. Toute la Suisse romande est appelée à y participer, et son concours est assuré.

Zurich. — Un tireur de ce canton, M. Ernest Fierz (du bataillon de carabiniers n° 6), a brillamment représenté la Suisse au grand tir de Werschetz, en Hongrie. Il a fait à la cible de stand le meilleur coup (coup du roi), pour lequel il a une coupe en argent; il a gagné la double médaille d'or de la fête; en troisième lieu il a obtenu le troisième prix au « tir à la lumière, » et enfin il a fait le meilleur coup à la cible Industrie, où il a reçu le prix d'honneur de la Société de tir de Weisskirchen. Le Grenzbote de Werschetz rapporte que ce tireur suisse a été ensuite fêté avec sa femme, originaire elle-même de Werschetz, par un banquet très animé.

— Un fâcheux accident est arrivé jeudi sur l'Almend de Wollishofen, et a failli causer la mort de plusieurs dragons.

On exerçait la charge par escadrons. Au moment où un peloton conversait pour la contre-attaque, un des chevaux de la seconde subdivision s'emporta dans les rangs suivi bientôt de tous ses compagnons que leurs cavaliers furent impuissants à retenir. Une horrible mêlée s'ensuivit; chevaux et cavaliers roulèrent sur le sol et ce n'est qu'à grand peine qu'on put les dégager. Un officier et un soldat durent être transportés à l'hôpital; un cheval fut abattu sur-le-champ.

Contrairement à ce que l'on affirmait les blessures ne sont pas dangereuses et l'on espère voir bientôt sur pied les deux victimes de cet accident.

L'officier est un M. Reinhard-Tenner, de Winterthur, habitant Zurich depuis une année.

Soleure. — Un bourgeois d'Olten, M. Ed. Trog, engagé dans la Légion étrangère, a eu la chance de devenir commandant de bataillon. Il a fait en cette qualité toute la campagne du Tonkin. M. Trog a obtenu un congé et il vient d'arriver à Olten, où il a donné à ses concitoyens une très intéressante collection d'objets provenant de la Cochinchine.

Bâle. — Une grande auberge va être établie au petit Bâle dans le but de fournir à la classe ouvrière une bonne nourriture et des boissons saines à des prix modiques, afin de combattre de cette façon le penchant au schnaps et le séjour prolongé dans d'autres auberges. Si possible on adjoindra à ce restaurant un jardin. On donnera en outre aux ouvriers et à leurs familles toutes facilités pour consommer à la maison les repas qu'on leur servira.

Hébal s'élança, et, parvenu à l'orifice du gouffre, saisissant la croix du bénédictin entre ses doigts, il prit son élan et sauta d'un bond, traversa la première chambre en courant, sauta de nouveau et fit ainsi, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au fond de la caverne.

Fortunat le suivit, mais d'un pas moins rapide, et jetant autour de lui de cauteleux regards. Il descendit l'escalier étroit et raide qui affleurait le sol.

Péronnette s'avança hardiment, ayant la médaille entre ses lèvres roses. Elle descendit aussi, le front haut, le visage tranquille, et la première minute ne s'était pas écoulée, qu'elle reparaisait, paisible et souriante, au sommet de l'échelle.

Elle tenait à la main un lingot d'argent qui brillait faiblement dans l'ombre.

— Oh! oh! jeune fille, dit Satan avec son accent sarcastique où vibrait une rage secrète, est-ce là tout ce qui vous a tentée? Cela vaut quelques sols parisis, et ce n'est point la peine de me braver pour si peu!

— J'ai assez! répondit-elle laconiquement.

— Tu aurais pu, du moins, prendre deux lingots; tu serais assez riche pour charger toujours ta quenouille de chanvre!

— J'ai assez!

— Tu aurais pu entrer dans la seconde salle et remplir d'écus d'or ta cotte de futaine... Le même poids t'aurait

Le capital nécessaire à l'exploitation de cet établissement, c'est-à-dire 100,000 fr., sera divisé en 400 actions de 250 fr. et les dividendes éventuels ne pourront être de plus de 5 %.

C'est là une entreprise fort recommandable au point de vue social, et qui sera sans doute imitée dans d'autres villes.

St-Gall. — Par suite du manque de fourrage, une quantité de bétail des Grisons hivernera dans le canton de St-Gall, sans frais, moyennant toutefois l'abandon du lait.

Grisons. — D'après les dernières nouvelles, l'incendie de Gross-Fettan a éclaté l'après-midi vers quatre heures et demie. La cause en est inconnue. Quarante-six des plus belles maisons, ainsi que leurs étables, ont été consumées. Une faible partie du mobilier, qui n'était vraisemblablement pas assuré, a seule pu être sauvée. La détresse est grande.

Thurgovie. — En procédant à Arbon à la pose des conduites pour l'eau, on a découvert des traces d'habitations lacustres; en poursuivant les recherches, les ouvriers ont encore mis à jour un certain nombre de haches de pierre. Les investigations continuent.

Vaud. — La municipalité de Lausanne a décidé de lever le banc des vendanges pour le lundi 5 octobre prochain.

Valais. — Le Bureau de poste de Sion a expédié durant le mois d'août 383 caisses de raisins, du 1^{er} au 23 septembre 5154 caisses, soit en tout 5537 caisses.

Genève. — On peut relever le fait assez curieux d'une réunion électorale française, tenue dans la salle de la Navigation aux Pâquis. Les quatre candidats républicains de la Haute-Savoie, MM. Philippe, Ducroz, Duval et Folliet, ont tous occupé la tribune, ornée de drapeaux français et suisses. Tout s'est d'ailleurs très convenablement passé.

CANTON DE FRIBOURG

Assemblée générale des laitiers fribourgeois, du 27 Septembre 1885, à Romont.

Cette assemblée, qui réunissait quarante-cinq membres, a été ouverte dans la grande salle de l'auberge du St-Jacques à Romont par M. Francey, président, qui s'est exprimé comme suit:

« Messieurs, amis et protecteurs des sociétés laitières! Je vous souhaite la bienvenue. Veuillez m'accorder un peu d'attention et toute votre indulgence. Merci pour l'empressement que vous avez mis à répondre à la convocation du comité. Vous avez tous compris l'importance de cette réunion et j'en ai l'âme réjouie. Notre but est:

- 1° de créer la Société fribourgeoise des laitiers, et
- 2° de fixer les conditions qui devraient servir de base à l'achat des laits.

La création d'une société fribourgeoise des laitiers rendra des services incontestables en traitant uniformément les marchés de lait et en arrêtant les prix qui assureront à chaque partie un bénéfice raisonnable. Voyez nos voisins des autres cantons! Ils sont organisés en sociétés qui traitent de leurs intérêts communs et fixent pour ainsi dire les prix d'achat et de vente des produits laitiers; aussi, sont-ils prospères. Imitons-les et ne perdons pas un instant.

La seconde question, celle du prix d'achat des laits, mérite, à cause de son importance, une attention toute spéciale. Pouvons-nous, une année à l'a-

faite dix fois plus riche, ma colombe!

— J'ai assez!

— Va, tu as le temps encore... Cinq grandes minutes s'écouleront avant que sonne l'heure fatale. En cinq minutes, tu peux t'amasser de quoi devenir l'égale de la fière comtesse qui s'enferme à Montsalvens...

— J'ai assez!

— Tu serais alors plus riche qu'une châtelaine à seize quartiers, et les princes de l'empire se disputeraient ton amour!

— J'ai assez!

— Va, cours à la troisième chambre, tu empriras ton tablier d'escarboucles, et dans un an le diadème des impératrices couronnera tes cheveux noirs...

Péronnette se mit à genoux, les deux mains croisées sur sa médaille.

— Obéis! s'écria le diable, furieux, et se tordant en convulsions affreuses, obéis! ou je te déchirerai de mes ongles, folle pécore!

— Viens me prendre! dit vaillamment Péronnette, qui fit le signe de la croix.

Une minute encore et la clochette de l'enfant de chœur allait retentir, annonçant que le sacrifice du Fils de l'Homme était renouvelé, une fois de plus, sur cette terre qui l'avait vu naître et mourir.

(A suivre.) CHARLES BUET.

vance, acheter des laits à un prix déterminé sans exposer fournisseurs et laitiers à des pertes considérables? Non, Messieurs! Ce système doit être abandonné si nous ne voulons plus revoir les jours pénibles que nous traversons. — Discutons aujourd'hui cette question d'actualité et cherchons les moyens les plus efficaces pour soutenir, développer et faire prospérer l'industrie des produits laitiers de notre canton.»

Voici maintenant les décisions qui ont été prises:

1° Il est convenu que les achats de lait se feront à raison de 10 centimes le litre, du premier janvier à fin avril, soit pendant quatre mois, et à onze centimes pendant les huit mois suivants, soit du premier mai à fin décembre.

En raison des avantages que possèdent certaines localités ces conditions pourront subir quelques légères modifications.

Si les fromages se vendent plus de cinquante francs les 50 kilos, le lait devra se payer un dixième de centime en plus par litre et par franc de hausse, et autant en moins en cas de baisse.

2° Le mauvais goût communiqué au lait par l'usage du sérac étant très nuisible à la fabrication du fromage, il est vivement recommandé de ne pas employer cette matière pour traire.

3° Sur la proposition de M. le Dr Bertschy à Guin, tous les fromages du pays, façon Gruyère, porteront une marque particulière afin d'éviter les contrefaçons.

4° Le Comité est chargé de s'entendre avec un chimiste qui vérifiera, à la demande d'un ou de plusieurs sociétaires, tous les laits suspects.

5° L'alimentation par les tourteaux de sésame ayant été reconnue préjudiciable à nos produits laitiers, il est de rigueur que nos vaches ne consomment plus cet aliment.

6° Tous les laitiers sont invités à fabriquer du fromage gras, solide de forme, dit pour l'Italie.

Avant de clôturer la séance, M. le Président a encore eu la satisfaction d'annoncer à l'assemblée que plusieurs sociétés de laiterie ont accepté les propositions de rabais qui leur ont été faites, et que plusieurs d'entr'elles ont devancé même ces propositions. Il leur a été voté de vifs remerciements avec mention au protocole.

Ensuite des inscriptions nombreuses qui ont eu lieu dans le cours de la séance, le nombre des membres de la Société des laitiers est actuellement de septante.

Arrêté du 28 septembre 1885

sur la descente et la dissolution des troupeaux.

LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FRIBOURG,

Considérant que la neige abondante tombant depuis trois jours prive de nourriture le bétail qui se trouve encore sur les montagnes et nécessite la descente immédiate des troupeaux; que la disette de fourrage et le manque de temps suffisant rendent impossible dans la plupart des localités la séquestration des troupeaux malades;

Entendu les préfets, les vétérinaires et des hommes expérimentés de chacun des districts intéressés réunis en conférence à Romont, aujourd'hui;

Sur la proposition de la Direction de police,

ARRÊTE:

Art. 1^{er}. — La descente des troupeaux est autorisée d'une manière générale.

Art. 2. — Les troupeaux malades ou suspects doivent être séquestrés ou mis en fourrière jusqu'à guérison définitive partout où cette mesure pourra être exécutée.

Art. 3. — Lorsque la dissolution d'un troupeau infecté ou suspect est inévitable, l'inspecteur de montagne doit dresser un état de la destination de chacun des animaux qui la composent et l'adresser immédiatement au préfet.

Art. 4. — Celui-ci avise l'inspecteur de chacune des communes désignées de son district, et, pour les communes hors du district, il transmet l'avis au préfet respectif qui prévient l'inspecteur.

Art. 5. — Les propriétaires qui introduisent dans une commune du bétail ayant fait partie d'un troupeau contaminé ou suspect, sont tenus de leur côté, sous les peines de la loi fédérale (art. 36 et 37), de le faire connaître à l'inspecteur.

Art. 6. — Dès que l'inspecteur a reçu l'avis du préfet ou du propriétaire, et qu'il est informé d'une autre manière de l'arrivée d'un des animaux ci-dessus désignés, il met le séquestre sur l'étable renfermant l'animal et y appose l'écriture mentionnant le séquestre.

Art. 7. — Les propriétaires d'animaux à rendre dans un canton voisin, doivent, sous leur responsabilité, se procurer l'autorisation de franchir la

frontière des animaux où ils res Art. 8. communic est réserv Donn à Romont

Le c

Lundi dans la et dans l teau de c tagne, il les troupeu fallu lev la circu vres bête

Beaucou tres sont et pendan rompaien le feuilla

Il a r Suisse, r les vallé lundi, à mêlée de gnalés en

Il y a neige aus C'est u

qui ont pâturages payer le permet a liser les

Il faut vés cette

Mais v moins la températu puissent du bas. plus se de regain

Venge

geance, n per la bé M. Lovet à côté et la grande la contrée vandalis qui est fo recevoir, correction taire sou

Tous récomper tenue à

Parmi de MM. 8 primes Aebischen

Britou

Eh bie Python, n à la Bor 25 centim ou encor cellente FRANCIS te prome n'auras p

Voilà n tu peux l

à celui maux o de l'EA GOLDM S. Seule Bulle c

LA GRUYERE

frontière ou, à ce défaut, pourvoir à la nourriture des animaux dans l'endroit où ils se trouvent et où ils restent séquestrés.

Art. 8. — Le présent arrêté sera immédiatement communiqué au Conseil fédéral dont la compétence est réservée.

Donné en séance extraordinaire du Conseil d'Etat, à Romont, le 28 septembre 1885.

Le chancelier,
E. BISE. *Le président,*
Alph. THÉRAULAZ.

La neige.

Lundi matin, il neigeait à gros flocons jusque dans la plaine. Cela a continué toute la journée et dans la soirée la terre était couverte d'un manteau de quelques centimètres de neige. A la montagne, il en est tombé plus de 30 centimètres et les troupeaux ont été faits prisonniers. Il a bien fallu lever les mesures de police qui interdisaient la circulation du bétail à peine de laisser ces pauvres bêtes périr de faim dans la neige.

Beaucoup d'arbres fruitiers, d'ornements et autres sont endommagés. On entendait dans la soirée et pendant la nuit le craquement des branches qui rompaient sous le poids de la neige retenue par le feuillage.

Il a neigé également à peu près partout en Suisse, moins cependant sur le plateau que dans les vallées et les montagnes. A Genève, à midi, lundi, à Berne, à Zurich il tombait de la pluie mêlée de neige. Les mêmes phénomènes sont signalés en France.

Il y a bien longtemps qu'on n'a pas vu une neige aussi précoce.

C'est une grande perte pour nos montagnards qui ont dû abandonner avec leurs troupeaux les pâturages non broutés dont ils devront cependant payer le loyer. Nous estimons cependant que la loi permet aux teneurs de montagnes qui n'ont pu utiliser les fleuries louées d'exiger un rabais.

Il faut avouer que nos paysans sont bien éprouvés cette année.

Mais voilà que le temps se remet au beau. Du moins la neige a disparu sans gelée. Il fait une température douce et il est possible que les vaches puissent retourner brouter les gites ou pâturages du bas. Quinze jours à trois semaines d'herbe de plus se traduit en une belle économie de foin et de regain dont la provision est déjà si restreinte.

Vengeance. — Un vandale, par esprit de vengeance, n'a trouvé rien de mieux à faire que de couper la belle treille qui ornait la façade de la pinte de M. Lovet, Charles, à Praz; la petite treille qui était à côté et qui promettait de devenir aussi belle que la grande, a subi le même sort. Tout le monde dans la contrée en a été indigné. Pour un pareil acte de vandalisme il serait bien à désirer que l'individu, qui est fortement soupçonné d'en être l'auteur, puisse recevoir, outre la punition légale qu'il mérite, une correction exemplaire et dont il conservât un salutaire souvenir.

Tous les exposants fribourgeois ont obtenu des récompenses à l'exposition du menu bétail qui s'est tenue à Soleure, du 23 au 27 septembre.

Parmi les lauréats nous voyons figurer les noms de MM. Gapany, Anselme, à Marsens qui a obtenu 8 primes pour moutons, brebis, boucs et chèvres, Aebischer, François, à Wunenwyl, Bertschy frères,

à Balliswyl, Rysenweg au Leuenberg, Demierre Nicolas, à Montet, et Brugger à Ameismühle, pour verrats et truies.

Surlangue. — D'après le dernier recensement fédéral, du 15 courant, le canton de Fribourg compte 12 étables et 25 pâturages infestés de la surlangue; il accuse une diminution de 2 étables et 15 pâturages depuis le bulletin précédent.

Les bans mis sur le bétail dans le district de la Glâne sont levés à dater du 30 septembre courant. L'interdiction des marchés au bétail est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Nécrologie.

Nous avons la douleur d'annoncer la perte pour le parti indépendant fribourgeois de deux hommes de bien et de convictions solides.

C'est d'abord M. Valentin Losey de Montborget qui avait été député au Grand Conseil jusqu'en 1881, époque de l'avènement de la synagogue de Satan. M. Losey était un citoyen intègre, ferme, loyal, serviable; il était fils de ses œuvres. Il a été inscrit sur la liste de proscription du N° 13 et dérogé de député en 1881 et cassé aux gages comme syndic et forestier malgré la considération et l'estime générales dont il était entouré.

Samedi dernier, un autre enfant du peuple, M. Léon Pasquier, du Paquier, ancien élève de l'école cantonale, longtemps secrétaire de la direction de l'instruction publique, puis notaire couru et estimé à Romont et à Fribourg, a rendu aussi son âme à Dieu.

Léon Pasquier était aussi le fils de ses œuvres. Que les familles de ces deux excellents citoyens veuillent bien agréer l'expression de nos plus sincères sentiments de condoléance.

GRUYÈRE

Qu'est-ce à dire ?

Le dernier numéro du *Fribourgeois* annonce qu'en suite de modifications survenues dans la rédaction, c'est M. Ackermann qui reste seul responsable de la publication du journal dont il aura la signature.

Est-ce que le comité de rédaction des quatre magistrats s'est dissous? Qu'y a-t-il là-dessous? Ces messieurs ont-ils enfin compris ce qu'il y avait d'inconvenant pour eux à se jeter à corps perdu dans la polémique de personnalités privées et d'injures du *Crachoir*; ou bien n'est-ce qu'une retraite simulée?

Même avant l'entrée officielle en scène des quatre magistrats comme rédacteurs responsables du *Fribourgeois*, chacun croyait qu'ils rédigeaient déjà cette feuille sous le voile de l'anonyme. Ce sera sans doute encore la même chose à l'avenir. Il n'y a de changé dans la boutique que la devanture.

Nous apprenons que la traduction de l'utile ouvrage de M. Kramer, le *Type accompli de la bête bovine*, vient d'être favorisée d'une souscription du Département fédéral de l'agriculture. Le même ouvrage avait déjà été l'objet d'une faveur semblable de la part des gouvernements de Fribourg et du Valais.

ÉTRANGER

Russie. — Des dépêches ont signalé il y a quelque temps des tremblements de terre en Sibérie. Les oscillations se sont produites non loin de la chaîne de l'Oural, sur le territoire des Kirghises, dans la nuit du 21 au 22 juillet. Plusieurs villages ont été détruits, ensevelissant sous leurs ruines un grand nombre d'habitants. Mais c'est surtout dans la montagne où les dégâts sont épouvantables. Plusieurs cimes se sont effondrées, recouvrant les pâturages inférieurs de leurs débris; c'était comme des avalanches de pierres anéantissant tout sur leur passage.

Plus de 500 personnes ont péri de cette manière et l'on compte que 4000 têtes de bétail sont enfouies sous les décombres.

A la suite de cette catastrophe, le pays est tombé dans une misère affreuse. Le gouvernement a envoyé des secours, mais ils sont complètement insuffisants.

VARIÉTÉS

Le secret de longue vie.

L'influence des chagrins sur la santé est bien connue du vulgaire, qui l'a caractérisée de ce mot légendaire, que pour vivre longtemps, il faut avoir *bon estomac et mauvais cœur*. Il faut bien reconnaître que c'est là le véritable « Secret de longue vie ».

Au seizième siècle vécut à Venise un personnage dont le nom est resté célèbre, Cornaro. De constitution faible, il avait usé ses forces par les excès, et les médecins ne lui donnaient plus que deux ans à vivre. Il avait alors trente-cinq ans. Il changea subitement son genre de vie, se mit à un régime alimentaire très sobre, pesant avec une balance sa nourriture et sa boisson, et il vécut jusqu'à cent ans. Mais en outre de sa sobriété, il poussait à l'extrême toutes les précautions hygiéniques: il avait soin d'éviter le froid et le chaud, le vent, le soleil, les veilles, les exercices violents, le mauvais air, etc. Il évitait avec le même soin tous les chagrins. Un de ses bons et vieux amis étant gravement malade et condamné par les médecins, Cornaro recommanda à son entourage de ne pas lui faire part de la mort de cet ami, lorsqu'elle arriverait, de peur qu'il n'en ressentît une émotion nuisible à sa santé.

La sobriété est assurément un moyen de vivre longtemps; mais elle ne suffit pas. L'on a vu des gourmands et des ivrognes dépasser l'âge de cent ans. Le seul caractère qui soit commun à tous les gens vivant très vieux, c'est un calme d'esprit absolu, qu'on appelle parfois, à tort peut-être, de l'égoïsme, et qui est réellement une faculté spéciale d'être peu sensible aux émotions, faculté qui s'accroît généralement avec l'âge, et dont chacun peut facilement vérifier les progrès chez les vieillards de sa connaissance.

Il faut bien reconnaître d'ailleurs que cet émoussement de la sensibilité dans la vieillesse est une sorte de nécessité de la nature, pour augmenter la résistance de la machine humaine affaiblie aux causes de destruction qui l'assaillent chaque jour plus sérieusement.

* * *

Comparaison peu flatteuse. A. à B.: Pauvre ami! T'en es-tu donné du mal, hier, à la fête de chant! Ton visage était tout bleu. Pourquoi, diable! te tourmenter de la sorte? — B.: Mon Dieu, que veux-tu? Il faut bien hurler avec les loups!

Un remède indispensable est le Bitter ferrugineux de J. P. Mosimann. (Voir l'annonce). (H1Y)

Brrrou, Raoudzai ... y gurlo!

Eh bien! viens avec moi au *Café Python*, nous prendrons un *vin chaud à la Bordelaise* qui coûte seulement 25 centimes, ou un *grog* de 25 cent. ou encore une *grosse portion d'excellente soupe aux pois*, dont FRANCISCO MORET seul a le secret, et je te promets, mon ami *Dzofjet*, que tu n'auras plus froid. [1662]

Voilà mon remède de tous les jeudis, tu peux le recommander à *ti le dzalâ*.

1000 FRANCS

à celui qui souffrira de nouveau de maux de dents après s'être servi de l'Eau dentifrice impériale de GOLDMANN. [1595]

S. GOLDMANN & Co, Dresden.
Seule véritable, à Fl. 1.25 fr. à Bulle chez Charles Meyer, négt.

AVIS AUX AGRICULTEURS

Cent pour cent de bénéfice.

M. Jean MOURLEVAT, négt à Bulle, ayant accepté le dépôt pour la Suisse des engrais du commerce de la grande maison MICHEL, 25, Rue d'Angoulême à Paris, avise MM. les agriculteurs qu'il aura toujours à leur disposition, à Bulle:

1. du superphosphate à 16 fr. les 100 kilos ou 8 fr. le quintal.
2. du guano chimique à 24 fr. les 100 kilos ou 12 fr. le quintal.

Ces engrais constituent un bénéfice de cent pour cent au moins pour l'agriculteur qui les emploie à fumer ses prés ou ses champs.

La maison MICHEL est assurée qu'après un premier essai, chacun tiendra à se fournir à nouveau chez elle, soit chez son représentant: [1644]

J. Mourlevat, négt à BULLE.

A. DEMIERRE
Chirurgien - Dentiste,
à BULLE, au 2^{me} étage de la maison dite des Chanoines, près de l'église.
Extractions de dents. Arrivations.
Dents artificielles. [1470]

Timbres vulcanisés
EN CAOUTSCHOUC
pour commerçants et industriels et pour bureaux, chez
C. Oesch, relieur,
à BULLE. [1636]

IMPORTANT.

Conservez vos dents naturelles et faites remplacer celles qui sont perdues, si vous voulez jouir d'une bonne santé. [1271]

CONSULTATIONS GRATUITES
en s'adressant à M. F. Bugnon, Chirurgien-Dentiste, à Fribourg, lequel se rendra à Bulle, Hôtel de l'Union, tous les jours de foire.

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au [1216] Notaire Favre, Bulle.

En vente à l'imprimerie de la Gruyère:

Etiquettes gommées.
pour vins.

MISES DE BOIS.

M. Pierre Buchs, aux Granges, rière La-Tour, vendra en mises publiques sous de très favorables conditions, le **lundi 19 Octobre courant, 150 numéros de bois sur pied dans ses forêts du Frassy, rière Le-Paquier.**

Rendez-vous des miseurs au chalet des Covayés à 9 heures.

BULLE, le 1 Octobre 1885.

Pour Pierre BUCHS, 1660] **FAVRE, notaire.**

Mise de Bois

Le **lundi 5 octobre** courant, la commune de La Tour vendra par voie de mises publiques dans sa forêt des *Vilieux* :

- 1° 60 moules métriques;
- 2° 120 billons;
- 3° 33 carrons et 200 fagots.

Rendez-vous des miseurs au chalet du dit lieu, à 9 heures du matin.

La Tour, le 1^{er} octobre 1885.

Par ordre, 1659] **LE SECRÉTARIAT.**

Vente de Fromages.

Jeu 22 octobre courant, dès 2 heures de l'après-midi, au local de la *laiterie à Bulle*, les hoirs de Jos. Castella en son vivant laitier au dit lieu, exposeront en vente en mises publiques :

234 fromages gras et 15 vacherins.

Pour voir ces marchandises, s'adresser au laitier actuel, et pour prendre connaissance des conditions, au sousigné.

Bulle, le 2 octobre 1885.

Au nom des hoirs Castella, 1658] **P. FAVRE, notaire.**

Sel Glauber

Excellent purgatif pour le bétail.

Prix très réduits selon l'importance des commandes. — En vente chez

François Bosson, négt., à BULLE. 1661]

Filature de lin Burgdorf

Filage à façon de lin, chanvre et d'é-toupes. Ouvrage soigné, prompt livraison, prix modérés. — Tissage du fil sur demande spéciale.

DÉPOT: M. Eugène Weber, à Bulle. (M 2150 Y) 1656]

On demande une jeune fille sachant faire la cuisine et un jardin. — S'adresser au bureau du journal. 1654]

Buanderie

à louer, chez Jos. Baudère, ébéniste. 1655]

On demande à louer

un petit magasin avec logement, dans la ville. — Adresser les offres au bureau du journal. 1653]

2 génisses

une blanche taconnée rouge, l'autre noire boucharde, se sont égarées, depuis la route de Bataille, de Charmey à Broc. — Adresser les renseignements au bureau du journal. 1657]

A vendre ou à louer

la 1/2 des **immeubles** mentionnés au cadastre de la commune de *Marsens* sous les art. 577, 578 et 579, lieux dits *En Praronlettant*, comprenant grange, pré de 77,112 mètres (21 poses 168 perches), et bois de 18,396 mètres (5 poses 40 perches). S'adresser à M. Louis Fasel, agent d'affaires, à BULLE. 1591]

A la Botte Rouge

en face du Cercle catholique, à BULLE.

— CONCURRENCE A OUTRANCE. —

Un wagon de chaussures de 1^{er} choix seront vendues aux prix suivants :

- Bottes pour hommes**, empeigne, 2 semelles, ferrées, à fr. 11 —
- Bottines pour »** veau, élastiques, 2 semelles, » » 11 —
- Souliers »** » empeigne, 2 semelles, ferrées, » » 7.50
- Bottines » femmes**, veau, élastiques, 2 semelles, » » 7.50
- Souliers »** » empeigne, sans doublures, montants crochets, » » 7 —
- » » » feutre, peau autour, montants 2 semelles, » » 5.50
- Les mêmes, sans talons, » » 4.80
- Pantoufles pour femmes**, feutre, à talons, » » 3.50
- » » » feutre, peau autour, » » 2 —

Tous les genres pour fillettes et enfants vendus proportionnellement aux prix ci-dessus.

1652] **F. TRENQUE, fabricant de chaussures.**

Société de Secours mutuels de la Gruyère

Assemblée générale au Café de la Gare à Bulle

DIMANCHE, 4 Octobre à 2 heures après-midi.

TRACTANDA :

Réceptions. — Nomination des vérificateurs des comptes pour 1885. — Propositions individuelles.

Les personnes qui désirent se faire recevoir de la Société devront déposer auprès de l'un des membres du comité, une déclaration de santé d'un médecin à leur choix, ainsi que la finance d'entrée, jusqu'au vendredi 2 octobre.

1643] **Le COMITÉ.**

Nouveau Inimitables en finesse de goût : Fleurs extra-fines préparées, farines de haricots, pois et lentilles. 1646]

Farines-Maggi

AVIS DE VENTE.

Les Liquidateurs des masses en discussion des biens de Alfred Pilet, Cécile Pilet née Martin et de Rose Martin-Baux, tous domiciliés au Pont-de-Pierre, rière Château-d'Ex, donne avis au public que le **lundi 12 Octobre 1885 et jours suivants** s'il y a lieu, dès huit heures du matin, aux domiciles des discutants, ils feront procéder à la vente des objets mobiliers en bon état faisant partie de l'actif de ces masses et consistant en : canapés, bureaux, fauteuils, glaces, pendules, tableaux, lampes, chaises, tabourets, linges de tables et de lit, ustensiles de cuisine, vaisselle, verres, bouteilles, liqueurs, un petit billard avec accessoires, vases de cave, 40 pieds de solives, planches, instruments aratoires, ainsi qu'une quantité d'autres objets trop longs à détailler.

La vente aura lieu au comptant. CHATEAU-D'EX, le 18 Septembre 1885.

1642] *L'un des Liquidateurs,* Louis GENTON, Procureur-Juré.

Liquidation de Ferblanterie et Coutellerie.

Grand choix de pipes et articles divers.

Le magasin et l'atelier de coutellerie et ferblanterie de défunt V. Rothgeb, à Bulle, sont à remettre. — S'adresser à Madame veuve ROTHGEB. 1647]

Grand choix de MACHINES AGRICOLES

telles que :

- Machines à battre, à main et à manège.
- Hâche-paille de constructions diverses.
- Manèges à un et deux chevaux.
- Concasseurs d'avoine.
- Coupe-raves.
- Pressoirs à fruits et à raisins.

Nous tenons en outre : Pompes à purin (très avantageux); Auges à porcs en fonte qui sont plus pratiques que celles en bois et en pierre et viennent beaucoup meilleur marché.

SCHMID-BERINGER & Cie., Fribourg.

Conditions de paiement avantageuses. 1540]

Un remède indispensable à toute famille

est le **Bitter ferrugineux** (Eisenbitter) de Joh. P. Mosimann, pharmacien à Langnau, Emmenthal. Ce médicament, composé d'herbages les plus recherchés des montagnes de l'Emmenthal est un fortifiant très-actif qui purifie et renouvelle le sang et rend une nouvelle vigueur à toute personne faible. — La bouteille pour la cure de 4 semaines ne coûtant que 2 fr. 50, le rend accessible à toutes les bourses. (H 1 Y) 1241]

Dépôts dans les pharmacies : à Bulle, Gavin; Romont, Robadey.

AVIS.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il vend **farines** 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e à des prix les plus avantageux. **Tourteaux de Sésame et beurre.**

Se recommande **Emile BERTHOUD,** boulanger, à Bulle. 1602]

A VENDRE

70 paquets de bardeaux, beau bois de montagne. 1641]

Louis JAQUET à Villarvolard.

On demande une bonne servante sachant faire la cuisine, à la 1633] **Chapellerie Genevoise.**

Changement de domicile.

Dès ce jour, l'atelier de J. POFFET, menuisier-ébéniste, sera transféré à la maison JENNY, rue-du Moléson, BULLE. 1648]

Chez LOUIS KÉRBER,

vis-à-vis de l'Eglise, à Bulle.

Laines et cotons à tricoter, cotons à tisser, — cartes à jouer, — tarrots vieux et nouveaux. Grand choix d'accordéons (harmonicas), — **orchestriquette « Ariston »**, nouvel instrument de musique très-agréable.

Articles pour fumeurs, porte-monnaie, peignes, abat-jour, cannes, etc. Grand choix de **cafés, pâtes alimentaires, bougies, etc.** 1645]

A LA Chapellerie Genevoise à BULLE

Grand choix de **chapeaux de paille et feutre** pour hommes, dames et enfants. **Réparation** en tout genre. Chapeaux de feutre pour hommes depuis fr. 3.50. **Bonnets et casquettes** en tout genre. **Modes, lingerie, gants, foulards, ruches, dentelles et articles de laine.** Le tout à des prix très modérés. 1632]

Chez J. CROTTI, Entrepreneur,

derrière l'Hôtel de Ville, à Bulle

Ciments divers, tuyaux en terre cuite d'AARAU de toutes dimensions, pour **conduites d'eau**, lieux d'aisance, etc.

Il se charge de la pose et garantit les travaux. Prix modérés. 1631]

FROMAGES MAIGRES à vendre.

Bons fromages maigres à vendre par pièce, à 35 centimes le 1/2 kilo, se trouvent toujours à la fabrique de beurre 1503] **Glasson & Musy à Bulle.**

Teinture et Nettoyage à sec

J. C. Schuler à Stammheim PRÈS ZÜRICH.



DÉPOT à Bulle chez M. Pittet-Vienny, négt.; à Fribourg chez M. Ducotterd-Meyer, mercerie, rue de Lausanne; à Romont chez M. Nigg, agent.

Les prix modérés, l'exécution prompte et très soignée seront la meilleure recommandation. 1507]

Au moulin de Bulle

A. BARBEY-ROCHAT

offre : **Blés concassés, farines, sons, maïs, avoines et tourteaux**, en gros et en détail. — Prix modérés. 1621]

PAILLE.

Le soussigné achète de la paille. **CHAPPUIS,** Café du Nord, à Bulle.

Chez le même : 1627]

Engrais chimique.

Imprimerie de la Gruyère. Gérant: Ch. Morel